



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027 !

Qui est concerné ?

Votre enfant est né en 2023 et fait son entrée en Petite Section de Maternelle

Ou

Vous venez de vous installer dans une des communes du RPI et votre enfant fait son entrée pour la première fois à l'école maternelle ou élémentaire.

Comment faire ?

1. A la Mairie de votre lieu d'habitation : une inscription est nécessaire.

2. A l'Ecole :

- le jeudi 30 avril de 9h à 11h et de 14h à 16h.
- le mardi 5 mai de 16h à 18h.
- le jeudi 7 mai de 9h à 11h et de 14h à 17h.
- **ou** sur RDV au 0383642261 **ou** : ce.0540289w@ac-nancy-metz.fr

Pour les admissions à l'école, il faudra vous munir du certificat médical attestant de la vaccination à jour, du livret de famille, du certificat d'inscription délivré par la Mairie ainsi que du certificat de radiation si votre enfant a déjà été scolarisé.

Merci de votre compréhension et au plaisir !

Service périscolaire/cantine - Syndicat Intercommunal Scolaire le 3V (SIS 3V)

Pour les dossiers d'inscription à l'accueil périscolaire/cantine, merci de contacter le service au :

03 83 43 23 58 ou par mail : periscolairecantine3v@orange.fr

Les dossiers seront disponibles à partir du 30 avril 2026.